

« MAISON DE LA PETITE ENFANCE »
54 Avenue Jean Jaurès
95330 DOMONT

PROJET D'ETABLISSEMENT

TABLE DES MATIERES

I - INTRODUCTION

II – LE PROJET SOCIAL

- a) Présentation générale de la Commune
- b) Evolution des services à destination des jeunes enfants sur la Ville
- c) Analyse sociologique de la population domontoise
- d) Evolution en matière de logement – Construction
- e) Population infantine
- f) Les conditions d'accueil en école maternelle
- g) Services complémentaires situés sur la Commune à destination des enfants

III – PROJET EDUCATIF DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

- a) **L'accueil**
 - 1) L'Admission
 - 2) L'Adaptation
 - 3) L'Accueil au quotidien
 - 4) La Séparation et les retrouvailles
 - 5) L'Accueil de l'enfant en situation d'handicap
 - 6) L'Accueil en crèche familiale
- b) **L'éveil de l'enfant**
 - 1) Les activités libres
 - 2) Les activités dirigées
 - 3) Les activités occasionnelles

IV –A LA CRECHE FAMILIALE ET AU MULTI ACCUEIL

- a) Le change vers l'acquisition de la propreté
- b) L'hygiène au quotidien

V – INFORMATION ET PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

- a) Relation et communication avec les parents
- b) Les familles en difficulté

VI -LE PERSONNEL DE LA PETITE ENFANCE

VII – LES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

- a) Les partenaires institutionnels
- b) Les centres de formation
- c) Les écoles maternelles

VIII – LA FORMATION DU PERSONNEL PETITE ENFANCE

I - INTRODUCTION

La Maison de la Petite Enfance est ouverte depuis le 3 avril 2006. Cette ouverture finalise un travail de plusieurs années qui répond aux orientations municipales.

Services d'accueils MPE	Horaires	Nombre de places
Le service d'accueil familial « Les Colibris »	7h00 à 19h00	85 places
Le Multi-Accueil	7h30 à 18h30	47 places
« Les Coccinelles » (petits et moyens) 10 semaines à 2 ans		10 places
« Les Marmottes » (petits et moyens) 10 semaines à 2 ans		10places
« Les kangourous » (grands) 2 à 4 ans		12 places
Jardin d'enfants 9h /12h 2 à 4 ans		15places

La Maison de la Petite Enfance a pour objectif d'assurer à l'enfant (10 semaines à 4 ans non scolarisé) un accueil et un accompagnement de qualité, en l'absence des parents, sans se substituer à eux. Cet accueil doit contribuer à l'épanouissement de l'enfant et le préparer au mieux à sa future vie de citoyen.

Ces différents types d'accueils (réguliers et occasionnels) ont pour but d'accompagner les enfants, de manière sécurisante, dans la séparation avec leur famille en leur permettant de faire des découvertes, de devenir plus autonomes mais aussi de s'éveiller à la vie de groupe. Ces formules multi-accueils, plus souples, répondent mieux aux attentes des familles en conciliant vie familiale et vie professionnelle.

Par ailleurs, l'établissement « Maison de la Petite Enfance » est composé d'une équipe pluridisciplinaire, avec des cursus différents mais complémentaires permettant de répondre à toutes les situations. Il constitue un lieu de prévention, de protection, d'écoute pour l'enfant et sa famille.

Depuis 2006, la commune connaît une augmentation constante de sa population et de nombreuses demandes d'accueil au sein de cette structure ne peuvent être satisfaites.

En effet, l'accroissement des projets immobiliers de la ville ne fait qu'accentuer les besoins en accueil collectif. Le 13 octobre 2014 permettant la transformation de 15 places d'accueil en demi-journées en journées complètes avec la création de 8 places supplémentaires journalières.

Par ailleurs, la crèche familiale connaît une diminution d'effectifs d'assistantes maternelles à cause des départs volontaires vers le privé, mutation ou retraite.

En janvier 2019 l'agrandissement de la Maison de la Petite Enfance qui se situe au Multi accueil permet un accueil de 55 places.

Services d'accueils MPE	Horaires	Nombre de places
Le service d'accueil familial « Les Colibris »	7h00 à 19h00	55 places
La crèche collective	7h30 à 18h30	55 places
« Les Coccinelles » (petits et moyens) 10 semaines à 2 ans		15 places
« Les Marmottes » (petits et moyens) 10 semaines à 2 ans		15 places
« Les kangourous 1 » (grands) 2 à 4 ans		13 places
« Les Kangourous 2 » (grands) 2 à 4 ans		12 places

- Des places sont réservées pour l'accueil d'enfants en situation d'handicap » ou atteints d'une maladie chronique (loi n°2005-102 du 11 février 2005 et du n°20014-789 du 10 juillet 2014)
- Des places sont réservées pour l'accueil d'urgence (maladie, hospitalisation)
- Des places sont réservées pour les parents en démarche de réinsertion professionnelle ou sociale, (article L 214-2 et L 214-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles),
- Un soutien et un accompagnement des familles

▶ Deux lieux d'accueil enfants / parents :

- ✓ Le « Jardin Public »
- ✓ Les « Copains Copines », structure associative qui bénéficie d'un soutien de la Commune, située au Centre Social Culturel Georges Brassens

Ces deux lieux, desservent le « haut » et le « bas » Domont, dont l'objectif est de rompre l'isolement des parents, des grands parents. Ils sont ouverts aux personnes résidants sur la Commune. Ces deux espaces d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des familles constituent également un lieu de socialisation pour les enfants de la naissance à 4 ans. De plus, ils permettent les rencontres et les échanges entre les familles

▶ Relais Petite Enfance (RPE)

A destination des 68 assistantes maternelles agréées PMI, proposent leurs services sur la Commune.

Lieu d'information des familles souhaitant confier leur enfant à une assistante maternelle employée par des particuliers : information de premier niveau sur le contrat de travail et démarches à effectuer pour l'emploi d'une assistante maternelle.

Le RPE organise des temps d'accueils jeux pour les enfants bénéficiant de ce type de mode de garde. Il constitue un lieu d'échanges et de rencontres entre les professionnelles de la Petite Enfance. Lieu de soutien à la professionnalisation du métier d'assistantes maternelles par des rencontres, réunions, formations continues dispensées par « l'institut Iperia ».

▶ Point conseil Petite Enfance :

3 réunions d'information présentées par les professionnels de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, de la Protection Maternelle et Infantile et de la Maison de la Petite Enfance auprès des familles sur les modes d'accueils existants, les capacités d'accueil et les droits liés à la naissance de l'enfant (congé parental, prestations...). Il s'agit de diffuser une information adaptée à tous les parents, dès l'enregistrement de la déclaration de grossesse ainsi que de conseiller, orienter les familles et faciliter leur choix de manière personnalisée sur les différents modes d'accueil répondant au mieux aux situations de chacun.

II – LE PROJET SOCIAL

a) Présentation générale de la Commune

Située au Sud Est du Val d'Oise, la ville de Domont est à environ 20 km de la Porte de la Chapelle avec un accès par la RD 301, ex. RN 1, et par la voie ferrée SNCF, Gare du Nord. Domont fait partie de la communauté d'agglomération « plaine vallée », née de la fusion de la vallée de Montmorency, de la communauté de communes de l'Ouest de la Plaine de France et de l'extension aux deux communes de Saint Prix et Montlignon. Elle compte désormais 18 communes : Andilly, Attainville, Bouffémont, Deuil La Barre, Domont, Enghien-les-Bains, Ezanville, Groslay, Margency, Moisselles, Montlignon, Montmagny, Montmorency, Piscop, Saint-Brice, Saint-Gratien, Saint-Prix et Soisy-sous-Montmorency.

A partir de 1930, cette commune rurale s'éteint progressivement au profit d'une population d'employés et de nouvelles constructions grignotent petit à petit les champs et les vergers.

En 1931, Domont compte 3 572 habitants et ce village, devenu ville de banlieue, voit de plus en plus ses habitants partir le matin et ne rentrer que le soir après leur journée de travail.

Dans les années 1960 et 1970, ce sont de petits collectifs qui sont édifiés, la population double entre 1958 et 1977 et dépasse alors les 10 000 habitants.

L'urbanisation s'est poursuivie durant les années 1980 et 1990 par la construction de petits collectifs supplémentaires et de lotissements pavillonnaires contemporains. L'accroissement des projets immobiliers en 2014 notamment les opérations immobilières dans le quartier « Val Domont », logements sociaux (rue Pasteur) et le Trou Normand qui sont finalisées. En 2017, l'opération immobilière « cœur de ville » est en cours de finalisation.

Quatre villes européennes sont jumelées à la Commune de Domont :

- ✦ Germering en Allemagne depuis le 25 avril 1984
- ✦ Sheephed en Angleterre depuis le 30 avril 1989
- ✦ Wolsztyn en Pologne depuis le 22 octobre 2005
- ✦ Buja en Italie depuis le 14 juin 2009

b) Evolution des services à destination des jeunes enfants sur la Ville

En 1960, un centre de PMI est créé. Il est situé en dehors du centre ville et en 1989 il est transféré près de la gare plus pratique d'accès pour les usagers. Encadré par un médecin départemental, ce centre de prévention, médico-social est avant tout un lieu de soins et de conseils pour les familles et futures mamans.

Un service d'accueil familial ouvre ses portes en 1973 dans les mêmes locaux que la PMI. C'est la seule structure d'accueil municipal pour les enfants de moins de 3 ans dont les parents travaillent.

En 1990, une halte-garderie voit le jour pour les enfants de moins de 3 ans pour les parents n'exerçant pas d'activité professionnelle, en 1994, c'est le Jardin d'Eveil qui accueille, le matin, les enfants de 2 à 3 ans et en 1995, une deuxième halte-garderie est créée.

A compter de 1996, le fonctionnement des haltes garderies s'est adapté à la demande des familles en permettant un accueil des enfants pour les parents salariés.

L'année 2000 voit l'ouverture d'un Relais Assistantes Maternelles pour un meilleur accompagnement des parents et des assistantes maternelles employées par des particuliers (environ 100 sur la Commune).

La Municipalité, afin de satisfaire les demandes dans le cadre de sa mission de service public, décide de créer une « Maison de la Petite Enfance » qui permettra de centraliser l'ensemble des services « Petite Enfance » en un lieu unique pour une plus grande lisibilité des parents. Cette dernière ouvre ses portes le 3 avril 2006.

Pour compléter l'offre d'accueil des enfants, dont les demandes sont de plus en plus importantes pour l'accueil collectif et pour lequel la Ville a des places limitées, la Municipalité accompagne en 2012, l'ouverture de deux micro-crèches privées « Au pays des enfants » et « Mon bébé d'Or », soit 20 places supplémentaires.

En septembre 2013, l'ouverture d'une troisième micro-crèche privée « les Galopins », de 9 places, s'ajoute aux deux précédentes.

En septembre 2015, ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) « Gribouille et Patouille ». C'est quatre assistantes maternelles accueillent les enfants au sein d'une maison d'assistantes maternelles en dehors de leur domicile moyennant rémunération.

c) Analyse sociologique de la population domontoise

Aux dernières statistiques, la ville compte 15418 habitants (Population municipale – INSEE 2018).

Les 15418 habitants que compte la commune sont répartis en 4296 familles :

- ✓ avec enfants 2083,
- ✓ sans enfants 1424,
- ✓ monoparentales 788

Les familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans se décomposent comme suit :

Nombre d'enfants	Nombre de familles
Aucun enfant	1745
1 enfant	1058
2 enfants	1038
3 enfants	347
4 enfants et plus	108

Population active :

9 829 personnes sont actives soit 70.7 % ayant un emploi et 7.9 % sont demandeurs d'emplois.

1112 personnes exercent leur activité sur la Commune, soit 15.87 %, et 5892 personnes ont leur lieu de travail dans la région Ile de France soit 84.12%.

d) Evolution en matière de logement – Construction

La commune comprend 6 543 logements : 6218 de résidences principales, 4.5% soit 294 logements déclarés vacants.

La majorité des résidences principales est constituée de maisons individuelles pour 66.4% % et de logements en collectif pour 30.8 % (appartements), hors logements vacants.

e) Population enfantine

Natalité enregistrée sur la Commune :

Année	Nombre de naissances
2016	2030
2017	209
2018	221
2019	204
2020	194

En 2018, la demande enregistrée pour l'accueil de l'enfant dans toutes les structures petite enfance confondues était de 638 enfants (source CAF allocataire et MSA).

Les dernières statistiques de la CAF (2016) font apparaître un taux de couverture de la commune de Domont pour l'accueil du jeune enfant de 5,2 par rapport à la moyenne départementale à 6

f) Les conditions d'accueil en école maternelle

Bien qu'il n'existe pas de période d'adaptation pour les petits, la rentrée scolaire s'effectue de manière échelonnée sur la semaine.

Par ailleurs, sauf pour les nouveaux résidents, aucune admission ne s'effectue en cours d'année.

Des accueils périscolaires sont proposés aux familles de 7h00 à 19h00.

En 2017, la ville a décidé le retour du rythme scolaire à 4 jours.

Un accueil est également proposé pour les enfants dans le cadre des centres de loisirs (ALSH), le mercredi et pendant les vacances scolaires de 7h00 à 19h00, ainsi qu'en accueil pré et post scolaire sur la même amplitude horaire.

g) Services complémentaires situés sur la Commune à destination des enfants

Un centre de PMI (protection maternelle et infantile), un planning familial, un service enfance qui a la gestion de 4 groupes scolaires ainsi que des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, un Service Municipal Jeunesse, un réseau associatif important avec 130 associations implantées sur la commune, des équipements sportifs (4 gymnases, 1 stade omnisport, 1 Dojo), 1 parcours de santé situé dans le parc urbain des Coquelicots.

Par ailleurs, la Commune est dotée d'un collège et d'un lycée.

Le Service Municipal de la Jeunesse créé en 2007, à destination des collégiens, prend la relève des accueils des ALSH, primaires et maternelles, dans le cadre du projet éducatif de la Commune établi pour l'ensemble de ces structures.

Il fonctionne tous les soirs de la semaine (excepté le mercredi) pour l'accompagnement scolaire et pendant les vacances scolaires, il est proposé toutes sortes d'activités culturelles et sportives.

III – PROJET EDUCATIF DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Ce projet est la base de travail des équipes. Il est révélateur du travail au quotidien et de la réflexion des professionnelles.

Le projet éducatif mis en place au sein de la structure est axé sur le développement des cinq temps forts de la journée d'un enfant de 10 semaines à 4 ans (enfants non scolarisé), l'accueil, les repas et le sommeil, l'éveil, les sorties.....

L'enfant quitte les effectifs de la maison de la petite enfance dès son entrée à l'école maternelle, sauf cas particulier d'aménagement du temps scolaire en petite section de maternelle et suivant les possibilités du service.

Suite à l'admission administrative, une rencontre s'effectue entre la famille et le responsable de la structure pour organiser l'arrivée de l'enfant.

a) L'Accueil de l'enfant :

L'enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique a les mêmes besoins que tout autre enfant. Une charte d'accueil pour l'enfant présentant un handicap est à signer entre les parents et la direction (voir annexe au RF)

Un PAI, Projet d'Accueil Individualisé, est élaboré avec les parents et l'équipe. Il est adapté en fonction de l'évolution de l'enfant. (Annexe RF)

Dans le cadre d'un PAI, tous les partenaires exerçant dans le domaine de la petite enfance sont associés (le centre Médico Psychologique et Pédagogique (CMPP), la psychomotricienne, le médecin de famille, médecin de l'établissement de la MPE ...) afin de prendre en considération tous les besoins de l'enfant ainsi que le suivi à mettre en œuvre.

* La crèche familiale

Le personnel d'encadrement (puéricultrice, infirmière, éducateur de jeunes enfants et psychologue), effectue des visites à domicile (VAD) qui sont obligatoires dans le but de les accompagner dans leurs pratiques professionnelles :

* sans rendez-vous, afin de s'assurer du respect des règles liées à la qualité de l'accueil des enfants : hygiène, éveil, sécurité et santé.

* des visites complémentaires sont effectuées sur rendez-vous par les éducatrices, le médecin, la psychologue afin d'accompagner les assistantes maternelles dans leurs pratiques professionnelles et d'assurer un suivi régulier de l'enfant.

Par ailleurs, ces dernières permettent un soutien professionnel entre l'équipe pluridisciplinaire et l'assistante maternelle, en complément des consultations médicales, de la fréquentation des jardins d'enfants, de la salle équipée de jeux mis à leur disposition, de permanences, d'animation....

a) L'adaptation

Dès l'admission de l'enfant, il est important d'établir entre les parents, l'assistante maternelle et la puéricultrice ou l'infirmière des échanges fréquents afin de créer un climat de confiance nécessaire à l'épanouissement de l'enfant.

Moment clé pour la famille et l'enfant, il permet de mieux connaître le domicile de l'assistante maternelle et l'assistante maternelle qui accueille l'enfant. Il est pour ce dernier une découverte du lieu et des visages (famille de l'assistante maternelle) qui vont l'entourer pendant l'absence des parents.

Cette adaptation se déroule sur une ou deux semaines suivant la demande des parents, avis de l'assistante maternelle, et des besoins de l'enfant.

Ce temps est le point de départ d'un temps de séparation entre les parents et l'enfant.

✦ Un accompagnement de la famille

→ Une assistante maternelle

Son accueil et sa disponibilité permettent de mettre en confiance les parents, répondre à leurs questions et mieux connaître le fonctionnement au quotidien.

→ Un livret d'adaptation : Ma petite histoire

Un livret, élaboré par la structure, est remis aux parents afin qu'il soit complété avant l'adaptation qui permet de mieux connaître les habitudes de vie de l'enfant.

→ Un bilan d'adaptation et contrat d'accueil

Ils sont effectués au domicile de l'assistante maternelle en présence de la famille et la direction à la fin de la ou des semaines d'adaptation.

b) La séparation et les retrouvailles :

Ces deux moments de la journée sont indispensables pour passer le relais entre l'enfant, les parents et les professionnels.

En effet, l'enfant a besoin d'un moment privilégié pour se séparer sereinement du parent. Il y a souvent un rituel (bisous, câlins) mis en place pour lui laisser le temps de faire la transition entre son domicile et le lieu d'accueil.

C'est pourquoi, il est indispensable que les parents consacrent une dizaine de minutes à cette séparation et aux retrouvailles. Par ailleurs, le temps des « retrouvailles » permet au professionnel présent de rendre compte de la journée de l'enfant.

Accueillir, c'est se rendre disponible pour l'enfant et sa famille. L'assistante facilite la séparation de l'enfant avec les parents et recueille les informations nécessaires pour continuer la journée de l'enfant.

→ Les doudous, tétines, album photos...

Ces objets affectifs sont essentiels dans l'accueil des enfants et il est donc demandé que ces derniers soient présents dans les effets personnels de l'enfant qui sont apportés par les familles au sein de la structure. Ils contribuent au « mieux vivre » de la séparation.

Ils sont indispensables pour l'enfant qu'il soit âgé de 10 semaines ou plus. Un apprentissage sur cette période permet à l'enfant de « gérer » ces derniers jusqu'à s'en séparer.

c) l'alimentation

Les repas du matin et du soir doivent être pris chez les parents.

L'enfant mange en fonction de son appétit, il apprend à mesurer ses envies alimentaires et à les équilibrer par l'accompagnement de l'assistante maternelle.

A chaque âge correspond un rythme alimentaire différent, qui s'effectue dans le respect des habitudes et besoins alimentaires, sans dépasser les normes de diététique préconisées ainsi qu'en fonction, le cas échéant, des PAI :

- Pour le bébé, l'assistante maternelle donne le repas à la demande de l'enfant en préservant les habitudes (biberon, cuillère, bras, transat).
L'introduction de nouveaux aliments s'effectue d'abord à la maison puis est poursuivie au sein de la structure.
- Pour les plus grands, le repas se déroule à table en favorisant l'autonomie et la découverte des différentes préparations culinaires (en purée, aliments mixés, aliments en morceaux) ainsi que l'apprentissage des usages (« toucher » la nourriture, utilisation de la cuillère puis de la fourchette, du bec verseur puis du verre...).

Il est rappelé que le repas est un temps d'échange, de convivialité et de plaisir, c'est pourquoi, l'enfant ne sera jamais obligé de terminer son assiette.

La boisson est également importante et cette dernière n'est constituée que d'eau, mise à disposition de l'enfant et servie à sa demande.

Les repas (lait maternisé 1^{er} et 2^{ème} âge, le déjeuner et le goûter) pris pendant les heures d'accueil sont fournis par l'assistante maternelle, sauf pour les régimes particuliers, notamment pour les allergies, justifiés par un certificat médical dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé. Ces repas devront être apportés dans une boîte hermétique rangée dans un sac isotherme afin de respecter la chaîne du froid.

En ce qui concerne le cas particulier des enfants nourris au lait maternel, ce dernier doit être impérativement transporté dans une glacière ou sac isotherme contenant des pains de glace (se référer au protocole signé lors de l'admission).

d) le sommeil

Tous les enfants n'ont pas les mêmes rythmes et besoins de sommeil. L'assistante maternelle veille donc à préserver et respecter le rythme de chacun.

L'assistante maternelle met à la disposition de l'enfant un espace de sommeil qu'il pourra rejoindre à sa guise. Ce lieu est donc un espace privilégié et individualisé (objet familier, doudou...). qui est présenté à l'enfant ainsi qu'aux parents.

Cet espace évolue en fonction de l'âge de l'enfant (pour les bébés lit à barreaux ou lit parapluie puis les plus grandes couchettes au sol) afin de garantir sa sécurité.

S'endormir n'est pas chose facile, l'assistante maternelle s'informe donc des rites d'endormissement de chaque enfant (doudou, tétine, foulard, bercement...) afin de les reproduire au mieux.

La présence d'un objet familier à l'enfant (doudou) apporte une sérénité et favorise donc l'accès au sommeil.

En aucun cas, le sommeil n'est forcé ou écourté.

Il est interdit d'emmener un tour de lit et couverture pour des raisons de sécurité.

e) les sorties

L'assistante maternelle organise, chaque jour, des sorties hors domicile (parc, médiathèque Antoine de Saint Exupéry, promenade dans les rues de Domont, marché.) en fonction de la météo et de l'état de santé de l'enfant.

Elle ne laisse jamais l'enfant seul ou sous la surveillance de ses propres enfants ou de son conjoint.

Certaines assistantes maternelles effectuent chaque jour des trajets pour se rendre à l'école dans le cadre de la scolarisation de leur propre enfant. Les parents en sont informés.

f) le transport

L'assistante maternelle est autorisée à se déplacer exclusivement sur le territoire de la commune.

Il est proposé aux parents d'autoriser le transport de l'enfant par la voiture personnelle de l'assistante maternelle. Dans cette situation, l'assistante maternelle fournit le matériel spécifique qui doit répondre aux normes de sécurité en vigueur et le matériel utilisé, notamment les sièges automobiles sont contrôlés par la direction (respect des normes...)

g) l'éveil

Les assistantes maternelles ont à leur disposition une salle de jeux dont la fréquentation est contrôlée. Ce lieu de vie est équipé de jeux et de jouets. L'enfant évolue à sa guise sous le regard de son assistante maternelle. C'est un lieu de socialisation pour les enfants.

Quel que soit l'âge des enfants, des ateliers divers (conte, comptine, psychomotricité, collage, musique, marionnettes, lecture, etc...) sont organisés et animés notamment par des assistantes maternelles, des intervenants extérieurs ou en collaboration des autres services de la petite enfance.

Les enfants âgés en dernière année de crèche vont au jardin d'enfants sans leur assistante maternelle une fois par semaine le matin ou l'après midi. Ces derniers sont animés (jeux libres puis proposition d'ateliers) par l'éducatrice de jeunes enfants et une assistante maternelle. Ces rencontres permettent à l'enfant de se séparer de son assistante maternelle et de vivre des moments en groupe avec des enfants de son âge afin de le préparer vers la collectivité.

L'éducatrice de jeunes enfants lors des visites à domicile accompagne l'assistante maternelle dans les jeux et jouets à proposer aux enfants, anime un atelier ou effectue un bilan par rapport à l'atelier organisé au domicile.

Les enfants sont accueillis lors de la séance d'analyse des pratiques des assistantes maternelles animés par la psychologue dans les locaux de la Maison de la Petite Enfance.

*** Le Multi Accueil**

a) L'adaptation

Moment clé pour la famille et l'enfant, il permet de mieux connaître le service et le personnel qui accueille l'enfant. Il est pour ce dernier une découverte du lieu et des visages qui vont l'entourer pendant l'absence des parents.

Cette adaptation se déroule sur une ou deux semaines en fonction de la demande du parent, l'avis de l'équipe éducative et des besoins de l'enfant.

Ce temps est le point de départ d'un temps de séparation entre les parents et l'enfant.

✚ Un accompagnement des familles

→ Un professionnel référent

Pour un accueil personnalisé, un professionnel est référent de l'enfant durant au moins ces deux premières semaines. Sa présence rassure et permet de mettre en confiance les parents, de répondre à leurs questions et mieux connaître le fonctionnement au quotidien.

→ Un livret d'adaptation : Ma petite histoire

Un livret, élaboré par la structure, est remis aux parents afin qu'il soit complété avant l'adaptation qui permet de mieux connaître les habitudes de vie de l'enfant.

→ Un bilan d'adaptation

Celui-ci est effectué avec le référent et la famille à la fin de la ou des semaines d'adaptation.

b) La séparation et les retrouvailles :

Ces deux moments de la journée sont indispensables pour passer le relais entre l'enfant, les parents et les professionnels.

En effet, l'enfant a besoin d'un moment privilégié pour se séparer sereinement du parent. Il y a souvent un rituel (bisous, câlins) mis en place pour lui laisser le temps de faire la transition entre son domicile et le lieu d'accueil.

C'est pourquoi, il est indispensable que les parents consacrent une dizaine de minutes à cette séparation et aux retrouvailles. Par ailleurs, le temps des « retrouvailles » permet au professionnel présent de rendre compte de la journée de l'enfant.

Accueillir, c'est se rendre disponible pour l'enfant et sa famille. Un professionnel est toujours présent pour faciliter la séparation de l'enfant avec les parents et recueillir les informations nécessaires pour continuer la journée de l'enfant.

↓ Les supports de suivi

→ Un « trombinoscope » du personnel de la maison de la petite enfance est mis à la disposition des familles. Il permet d'identifier le personnel qui accueillera l'enfant toute la journée.

→ Un cahier de transmissions

Afin d'assurer un accueil de qualité notamment pendant les absences, les professionnels communiquent entre eux par un cahier de transmissions afin d'assurer une continuité dans le suivi quotidien de l'enfant.

→ Les doudous, tétines, album photos...

Ces objets affectifs sont essentiels dans l'accueil des enfants et il est donc demandé que ces derniers soient présents dans les effets personnels de l'enfant qui sont apportés par les familles au sein de la structure. Ils contribuent au « mieux vivre » de la séparation.

Ils sont indispensables pour l'enfant qu'il soit âgé de 10 semaines ou 4 ans. Un apprentissage sur cette période permet à l'enfant de « gérer » ces derniers jusqu'à s'en séparer.

c) le repas et le goûter

Les repas du matin et du soir doivent être pris chez les parents.

Le repas répond aux besoins physiologiques fondamentaux. Il est un moment de calme, de découverte des goûts et des saveurs. Ils sont fournis et livrés quotidiennement par la cuisine centrale. Un contrôle par le laboratoire Mérieux est effectué régulièrement.

L'enfant mange en fonction de son appétit, il apprend à mesurer ses envies alimentaires et à les équilibrer par l'accompagnement du personnel.

A chaque âge correspond un rythme alimentaire différent, qui s'effectue dans le respect des habitudes et besoins alimentaires, sans dépasser les normes de diététique préconisées ainsi qu'en fonction, le cas échéant, des PAI :

- Pour le bébé, l'équipe donne le repas à la demande de l'enfant en préservant les habitudes (biberon, cuillère, bras, transat).
L'introduction de nouveaux aliments s'effectue d'abord à la maison puis est poursuivie au sein de la structure.
- Pour les plus grands, le repas se déroule à table en favorisant l'autonomie et la découverte des différentes préparations culinaires (en purée, aliments mixés, aliments en morceaux) ainsi que l'apprentissage des usages (« toucher » la nourriture, utilisation de la cuillère puis de la fourchette, du bec verseur puis du verre...).

Il est rappelé que le repas est un temps d'échange, de convivialité et de plaisir, c'est pourquoi, l'enfant ne sera jamais obligé de terminer son assiette.

La boisson est également importante et cette dernière n'est constituée que d'eau, mise à disposition de l'enfant et servie à sa demande.

En ce qui concerne le cas particulier des enfants nourris au lait maternel, ce dernier doit être impérativement transporté dans une glacière ou sac isotherme contenant des pains de glace (se référer au protocole signé lors de l'admission).

d) le sommeil

Tous les enfants n'ont pas les mêmes rythmes et besoins de sommeil. L'équipe veille donc à préserver et respecter le rythme de chacun.

L'équipe met à la disposition de l'enfant un espace de sommeil qu'il pourra rejoindre à sa guise. Ce lieu est donc un espace privilégié et individualisé (décoration, objet familial, doudou...) qui est présenté à l'enfant ainsi qu'aux parents.

Cet espace évolue en fonction de l'âge de l'enfant (pour les bébés lit cocon au sol puis en grandissant une couchette) afin de garantir sa sécurité.

Les bébés et les moyens dorment dans une turbulette et les lits des plus grands sont équipés d'une petite couverture.

S'endormir n'est pas chose facile, l'équipe s'informe donc des rites d'endormissement de chaque enfant (doudou, tétine, foulard, bercement...) afin de les reproduire au mieux, dans le cadre de la collectivité.

La présence d'un objet familial à l'enfant (doudou) apporte une sérénité et favorise donc l'accès au sommeil.

En aucun cas, le sommeil n'est forcé ou écourté.

Dès le réveil de l'enfant, ce dernier est conduit dans la salle de vie.

f) les sorties

Il est également organisé des « sorties » à pied (la médiathèque Antoine de Saint Exupéry, le marché, le parc des coquelicots...) qui permettent un échange avec l'extérieur et la découverte

d'un nouveau cadre. Pour l'encadrement des enfants c'est un adulte pour deux enfants. (Voir annexe RF)

b) l'éveil de l'enfant

Entre 10 semaines et 4 ans le jeune enfant a besoin pour son développement sensoriel, psychique et moteur de jouer et de mettre en scène sa vie.

En parallèle, les professionnels ont pour mission de proposer des temps « d'activités » en petits groupes qui ont pour objectif la découverte.

Le jeu et les activités permettent à l'enfant de stimuler sa curiosité, son imaginaire, ses relations avec l'autre (enfants et adultes), son langage, son corps et sa curiosité.

Le professionnel est là pour l'accompagner dans ses découvertes et participer à son éducation par la mise en place de limites et d'un cadre sécurisant.

Ce dernier donne à l'enfant la possibilité d'expérimenter seul ou en groupe, avec ou sans l'adulte, son environnement.

Le plaisir est alors essentiel pour acquérir progressivement son autonomie.

1) Les activités libres

Des jeux et jouets sont, au quotidien, à la portée des enfants. Ils peuvent en disposer à leur guise.

Les activités libres sont des temps en autonomie et permettent donc de jouer seul ou en groupe. Les professionnels sont disponibles mais interviennent peu.

2) Les activités dirigées

Plusieurs activités ou ateliers sont proposés simultanément pour que chaque enfant y trouve son intérêt du moment.

L'obligation de participation n'existe pas.

Chaque atelier a ses règles et limites et concourt au développement et à la socialisation de l'enfant. C'est ici l'apprentissage des premières règles d'éducation (rester assis, ranger les jeux et jouets, respecter l'adulte et les copains...).

Les activités sont proposées en fonction de l'évolution et de la maturité du groupe selon les besoins des enfants en fonction de leurs âges.

Les équipes organisent notamment les activités ou ateliers suivants :

→ Les activités de motricité : parcours, jeux extérieurs, baby gym, trampolining...

→ Les activités manuelles : jeux d'eau, de sable, de semoule, de blé, de pâte à modeler, de pâte à sel...

- Les activités d'expression : contes, comptines, marionnettes, livres, atelier sonore et musical, mimes...
- Les activités artistiques : dessin, peinture, collage...
- Les activités sensori-motrices et cognitives : puzzle, encastrement, construction, assemblage...

Il est précisé que dans l'ensemble des activités organisées, la performance n'est pas recherchée. (Voir fiche en annexe)

3) Les activités occasionnelles

Les manifestations organisées avec les parents par les différents services d'accueil rythment l'année et permettent une rencontre. Le parent est invité en cours d'année à accompagner son enfant lors d'un atelier qu'il aura au préalable organisé avec l'équipe et l'éducatrice de jeunes enfants.

Il est fait appel, ponctuellement, à des intervenants extérieurs (musicien, clown, conteuse...) qui viennent enrichir le panel des activités.

IV – A LA CRECHE FAMILIALE ET AU MULTI ACCUEIL

a) Le change vers l'acquisition de la propreté

L'hygiène corporelle est un élément primordial pour le bien-être du jeune enfant, le change s'effectue donc à chaque fois que cela est nécessaire.

L'agent quel que soit l'âge de l'enfant, est vigilant au respect de son intimité.

Ce temps, est un moment relationnel privilégié avec l'enfant, qui permet au professionnel d'accompagner, tout au long d'un processus dans le temps, l'enfant vers l'acquisition de la propreté.

Comme dans toute acquisition, l'enfant doit rester acteur, il suivra sa propre évolution physique et psychique.

La propreté s'acquiert en douceur, il est donc important de se concerter.

En effet, l'enfant commence généralement cette acquisition dans son foyer puis ce dernier est suivi au sein de la structure d'accueil ou au domicile. Toutefois, il arrive, par imitation, que l'enfant manifeste un intérêt pour la propreté au sein du groupe qu'il fréquente, qui sera donc encouragé.

b) L'hygiène au quotidien

Les différentes structures ont une obligation d'hygiène tant envers les enfants, que pour le personnel, les plans de change, le matériel et les locaux. A cet effet un référentiel des procédures d'hygiène est présent dans chaque groupe.

Les gestes simples comme le lavage des mains, sont l'occasion pour les enfants d'acquérir les notions d'hygiène de base.

c) Décloisonnement entre services

Enfin les rencontres interservices de la Maison de la Petite Enfance permettent un décloisonnement qui nécessite une nouvelle adaptation pour l'enfant (socialisation). Dans cet objectif des rencontres autour du livre, un carnaval, la kermesse, des spectacles de marionnettes sont organisés par les trois services (Multi Accueil, la Crèche Familiale, le Relais d'Assistantes Maternelles) en direction des enfants et des parents.

V- INFORMATION ET PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

a) Relation et Communication avec les parents

L'accueil et les retrouvailles sont des moments propices pour un échange verbal avec le personnel.

Le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement sont affichés et mis à la disposition de chacun dans le hall d'entrée.

Par ailleurs, les parents peuvent prendre connaissance sur un tableau d'information des menus (repas) ainsi que des activités « ponctuelles » qui seront mises en place et proposées à l'enfant (intervenant extérieur, sortie, fête, spectacle...).

Un livret d'accueil et d'adaptation est remis à l'admission de l'enfant.

Dans la journée, les parents ont la possibilité de joindre la structure ou l'assistante maternelle par téléphone pour se rassurer ou réparer un oubli.

Chaque début d'année scolaire, une réunion d'information est programmée avec les parents et l'ensemble des services.

En dernière année de crèche, il est proposé au parent de partager un temps d'éveil avec son enfant.

Une réunion à thème peut être proposée en cours d'année suivant les demandes et besoins des familles ou un échange entre familles autour d'un café....

Chaque année, la Ville organise les élections des parents délégués qui siègeront au conseil d'établissement dont dépend l'établissement qui accueille leur enfant.

Chaque parent dispose d'une voix. Tout parent dont l'enfant est inscrit peut présenter sa candidature pour être élu membre au conseil d'établissement.

Ce conseil d'établissement est composé :

Elu (e) à la petite enfance, directeurs de chaque service, deux assistantes maternelles et un parent délégué pour chaque structure. Il se réunit une fois par an, c'est une instance consultative qui a pour objectifs :

▶ d'organiser l'expression et la participation des parents dans les domaines concernant l'accueil et la vie quotidienne de l'enfant,

▶ de promouvoir l'émergence et la mise en œuvre de projets d'intérêts collectifs concernant les structures d'accueil de la petite enfance.

- ▶ de mieux connaître les besoins des familles,
- ▶ de proposer des échanges entre parents et professionnels.

Lors des manifestations organisées par les différents services, la présence et la participation des parents sont préconisées et incitées.

Chaque responsable de structure ainsi que la coordinatrice de la MPE restent à la disposition des parents pour un entretien individuel, un bilan, une information...

b) Les familles en difficulté

Soucieux de conforter la relation enfant/parent et de mieux prendre en compte les situations particulières (enfant en situation d'handicap, d'un problème de santé, ou de difficultés sociales et /ou financières) ayant des incidences sur l'accueil de l'enfant ou plus généralement au sein de la cellule familiale ; un accompagnement adapté est proposé.

VI – LE PERSONNEL DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Le personnel intervenant au sein de la MPE comprend :

- ❖ Le personnel de direction, administratif et rattaché à la structure
 - Une coordinatrice Petite Enfance, Infirmière- puéricultrice
 - Deux secrétaires
 - Deux cuisinières/ lingères
 - Trois agents d'entretien
- ❖ Le personnel affecté au service d'accueil familial « Les Colibris »
 - Une directrice, infirmière, puéricultrice
 - Une directrice adjointe, infirmière référente santé de la MPE
 - 1 éducatrice de jeunes enfants
 - Des assistantes maternelles
- ❖ Le personnel affecté au relais assistantes maternelles (RAM) et lieu d'accueil enfants parents (LAEP)
 - Une animatrice éducatrice de jeunes enfants
 - Pour le LAEP, un roulement de trois personnes intervenant avec la responsable : une auxiliaire de puériculture et une infirmière/puéricultrice/coordinatrice
- ❖ Le personnel affecté aux multi-accueils « Les Coccinelles », « Les Marmottes » et « Les Kangourous »

Le nombre et la qualification du personnel sont définis par décret :

 - 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas ;
 - 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent
 - Un directeur éducateur de jeunes enfants
 - 2 éducatrices de jeunes enfants
 - 8 auxiliaires de puériculture
 - 6 C.A.P accompagnant éducative petite enfance dont un affecté à l'accompagnement d'un enfant en situation d'handicap

-
- ❖ Le personnel médico-social
- Un médecin
- Une psychologue

VII – LES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

a) Les partenaires institutionnels

La maison de la petite enfance est un lieu privilégié pour l'observation des enfants et des relations parents/enfants. Il constitue un lieu de prévention et de soutien à la parentalité. (document en annexe voir RF). Un travail de partenariat est mis en place avec plusieurs partenaires institutionnels et notamment la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I), le médecin de l'unité d'intervention sociale, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), la conseillère en économie sociale et familiale, le Centre Médico-Psychologique (C.M.P.), le Centre Médico-Psychopédagogique (C.M.P.P.), le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S P.), la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), le Conseil départemental et les associations locales.

b) Les centres de formation

Des conventions de stages sont mise en place avec les différentes instances de formation professionnelle de la petite enfance.

- ✚ Lycée d'enseignement professionnel (CAP, BEP)
- ✚ Centre de formation d'auxiliaire de puériculture
- ✚ Centre de formation d'éducateur de jeunes enfants
- ✚ Institut de formation en soins infirmiers
- ✚ Centre de formation de puériculture
- ✚ Université, formation des psychologues
- ✚ Elève de troisième stage d'observation d'une semaine (collège de Domont)

c) Les écoles maternelles

Afin d'assurer une continuité dans la vie sociale de l'enfant, des visites de l'école maternelle sont organisées en fin d'année au sein des quatre groupes scolaires de la ville, où l'enfant sera scolarisé.

Un temps de rencontre au sein d'une classe est proposé autour de comptines, de chansons ou toutes autres activités scolaires. L'enfant est également amené à se rendre dans la cour de récréation et à faire une visite de l'ensemble de l'école. Cette action permet ainsi une première prise de contact du futur environnement.

Ces visites sont complétées par un rendez-vous individuel de chaque parent avec la directrice de l'école.

VIII– LA FORMATION DU PERSONNEL PETITE ENFANCE

En complément des échanges professionnels au sein des réunions d'équipe, régulièrement organisés, permettant :

- ✓ de confronter les pratiques professionnelles

- ✓ d'échanger sur la gestion de situations en s'appuyant sur les compétences de chacun liées à la pluridisciplinarité des agents
- ✓ d'améliorer l'organisation et de définir des thèmes d'animation
- ✓ d'arrêter les objectifs de services

La psychologue accompagne les agents du multi accueil en analyse de pratiques 1h30 par trimestre en groupes de 4 professionnelles. Des formations obligatoires sont suivies par les agents de la MPE. Une journée pédagogique en intra-muros est organisée autour d'un thème petite enfance.

En effet, l'assistante maternelle doit effectuer une formation obligatoire organisée par le Conseil Général de 120 heures, dont 80 heures avant d'accueillir un enfant, après l'obtention de son agrément.

Les 40 heures de formation restantes doivent s'effectuer dans les trois ans qui suivent la délivrance de son agrément.

En complément une analyse de pratique hebdomadaire de 1h30 est assurée par la psychologue avec 4 assistantes maternelles en roulement. Ces dernières bénéficient de 5 séances

De plus, des formations complémentaires sont organisées sur des thématiques spécifiques au sein de la structure pour ces agents, encadrées par des intervenants extérieurs.

Par ailleurs, différentes actions sont également mises en œuvre avec les partenaires institutionnels ou privés à destination de l'ensemble des autres agents de la MPE :

- la Caisse d'Allocations Familiales
- le Conseil Départemental
- le C.N.F.P.T. (Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale) dans le cadre de formation « catalogue » ou par des actions organisées par la Formation Intercommunale Locale « FIL Valmont »
- les organismes privés de formation (Saint Honoré, le GRAPE, l'école des parents, enfance et musique, Pikler Loczy.....)

Le contenu du projet d'établissement répond aux besoins des usagers et a été validé par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental qui subventionnent la Maison de la Petite Enfance :

Date

19/07/22

Françoise MULLER
Adjointe au Maire, déléguée à la
Petite Enfance

